

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ABITIBI-OUEST
MUNICIPALITÉ DE LA REINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 207

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier les jours et heures d'ouverture du bureau municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Colombe Chartrand, appuyé par Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 207 comme suit :

Article 1. Les jours et heures d'ouverture du bureau municipal au public sont les suivants :

Mardi, Mercredi: de 10h30 à 12h00 et de 13h00 à 16 heures; et
Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16 heures.

Article 2. Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 177 adopté à la séance du 1^{er} mars 2011;

Article 3. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

Date de l'affichage de l'avis de la publication du règlement : 16 décembre 2016

Maire

Secrétaire-trésorier